

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le jeudi, le sept (7) décembre 2023 à 18h30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Francis Dompierre
Gervais Morissette
Roger Bérubé

Absent : Marc Lajoie

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. était aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **2023-247** **ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

3. **2023-248** **MANDATER LA FIRME D'AVOCAT TREMBLAY BOIS**

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater la firme Tremblay Bois Avocats pour le dossier d'infraction de M. Denis Beaumont lot 4 371 479, cadastre du Québec.

4. **2023-249** **MODULE DE TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES T4 ET RELEVÉS 1**

Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'acheter le module de transmission électronique des T4 et Relevés 1 par le Service d'informatique municipale de la FQM au montant de 470.25\$ avant taxes.

5. **2023-250** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Roger Bérubé, déclare la clôture de l'assemblée à 18H37.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron,
Directrice générale et greffière-
trés., DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2023 à 18h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire